

Fiche info 1^{er} jour

Les dates de rentrée 2020- 2021 (par classe)

Les élèves seront accueillis par leur professeur principal le :

➤ **Mercredi 2 septembre 2020 de 9h00 à 12h00**

3^{ème} Prépa Métiers – Première CAP PSR + EPC – Seconde BAC PRO MRC – Seconde BAC PRO ASSP

➤ **Jeudi 3 septembre 2020 de 9h00 à 12h00**

Première MA et Term. ARCU – Première et Term. ASSP – Terminale CAP APR et EVS

Les livres scolaires

La Région Auvergne Rhône-Alpes verse à tous les lycéens par l'intermédiaire de la Carte Pass'Région une somme de 50 € pour l'achat des manuels scolaires.

Les livres scolaires (sauf les TD) sont commandés par l'ASCLG (l'Association Sportive et Culturelle du Lycée Les Gorges) et prêtés à titre gratuit aux élèves contre remise d'un chèque de dépôt de garantie de 150 €. Seuls les manuels de travaux dirigés (TD) restent à la charge des familles.

Les élèves des classes de Terminale ARCU et ASSP **ne sont pas concernés** par la gratuité des manuels. La liste est remise aux familles qui se chargent d'acheter tous les manuels à l'aide de la carte Pass'Région.

Les vêtements professionnels

Les vêtements professionnels sont achetés par le Lycée Les Gorges pour les classes de CAP1^{ère} année, 2nde ASSP Accompagnement Soins et Service à la Personne et 2nde MA Métiers de l'accueil et refacturés aux élèves.

La prise de mensuration se fera à la rentrée.

Les élèves de 1^{ère} année CAP PSR bénéficient d'une bourse d'équipement de 250 €, les élèves de 2^{de} ASSP d'une bourse d'équipement de 200 €, les élèves de 2nde MRC d'une bourse de 100€ et les élèves de 1^{ère} année CAP EPC d'une bourse de 50€ offerte par la Région Rhône-Alpes.

Bourse

Les élèves boursiers ayant fait les démarches auprès du Collège bénéficieront de leur bourse dès la rentrée. Pour les élèves qui arrivent en classe de 3^{ème} Prépa Métiers, les demandes de bourse se font en septembre.

Les élèves boursiers d'un autre lycée intégrant le lycée Les Gorges, demanderont à leur ancien établissement d'effectuer un transfert de bourse.

Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne dès le lundi 7 septembre 2020. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le régime normal est le forfait annuel mensualisé, 4 repas par semaine. Pour les élèves de 1^{ère} CAP PSR, 2 repas par semaine.

Secourisme

Durant leur scolarité, les élèves de 1^{ère} ASSP, 1^{ère} MA, 1^{ère} ARCU, CAP2 APR et EVS et 3^{PM} sont formés aux gestes de premier secours du Sauveteur Secouriste du Travail. La formation est obligatoire pour l'obtention du diplôme. Les dates seront communiquées dès la rentrée.